



LES ETOILES RADIOS DE L'ACPM (Diffusion digitale des Radios)

Ce Règlement est applicable à partir des données de diffusion digitale des radios de juin 2019 à mai 2020.

Les Etoiles Radios de l'ACPM sont destinées à récompenser les radios ayant réalisé les plus fortes progressions de diffusion en digitale, au cours de l'année écoulée ou sur les quatre années précédentes.

I - REGLEMENT

- Participation

Participent d'office aux Etoiles Radios de l'ACPM, sans avoir à faire acte de candidature ni à verser de droit à ce titre, toute radio inscrite au Bureau de Contrôle de la Diffusion des Radios Digitales de l'ACPM.

- Diffusion prise en considération

Pour établir le palmarès des Etoiles, sont appliquées les dispositions suivantes :

- Nature de la diffusion :

- ❖ L'étoile « classique » est attribuée à la plus forte moyenne d'évolution sur douze mois de la Somme des « Ecoutes actives France ».
 - Période de diffusion retenue : il s'agit d'une période de douze mois (de juin à mai)
- ❖ L'étoile « constance dans le succès » est attribuée à la plus forte progression de la "Somme des « Ecoutes actives France »".
 - Période de diffusion retenue : il s'agit d'une période de quatre ans (de juin à mai)



- ❖ L'étoile « Marque Radios* - classique » est attribuée à la plus forte moyenne d'évolution sur douze mois de la Somme de « Durée d'Ecoutes Monde » (en heures) pour une ou un ensemble de Radios regroupées sous la même marque.
 - Période de diffusion retenue : il s'agit d'une période de douze mois (de juin à mai)

Les groupes, groupements et réseaux ne sont pas pris en compte.

- Etablissement du classement

- ◆ Les progressions de chaque radio ou Marque Radios sont établies à partir de leur diffusion mensuelle).
- ◆ Une Etoile de l'ACPM ne peut être attribuée qu'après le contrôle de la ou les radios concernées.

- Publicité du classement

Les radios ou Marques s'étant vu décerner une Etoile de l'ACPM pourront se prévaloir de cette qualité dans leurs communications commerciales.

Les noms des radios, déclarées « Etoiles de l'ACPM » - après validation des instances de l'ACPM - sont révélés officiellement lors de la clôture de la cérémonie annuelle : Innov'Audio.

Chaque radio gagnante reçoit, à cette occasion, un trophée symbolisant cette qualité.

II - LES ETOILES DE L'ACPM

A - ETOILE DE LA DIFFUSION « CLASSIQUE »

L'Etoile « Classique » est jugée sur une période couvrant le dernier millésime ACPM.

Les radios « étoilables » doivent avoir été contrôlées sur cette période pleine et avoir, au sein de l'ACPM douze mois certifiés.



a) Radios :

* En valeur absolue pour l'ensemble - 1 Etoile

**B – L'ETOILE DE LA DIFFUSION
« CONSTANCE DANS LE SUCCES »**

Pour les radios, l'Etoile de la Constance dans le Succès est jugée sur une période couvrant les quatre derniers millésimes ACPM.

Les radios « étoilables » ont une ancienneté d'au moins quatre ans au sein de l'ACPM (soit au minimum 48 mois certifiés).

Durant la période analysée, une seule année en baisse est admise.

a) Radios : (en valeur absolue) - 1 Etoile

C – Marque Radios - ETOILE DE LA DIFFUSION « CLASSIQUE »

L'Etoile « Classique » est jugée sur une période couvrant le dernier millésime ACPM.

Les marques Radios « étoilables » ne peuvent être constitués que de Radios contrôlées sur cette période pleine et avoir, au sein de l'ACPM douze mois certifiés.

a) Marque Radios :

* En valeur absolue pour l'ensemble - 1 Etoile